

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2025, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Patricia Bernard et Christine Thibeault, messieurs les conseillers Steeve Laliberté, François Potvin, Denis Bourgault et Daniel Cloutier.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME LA MAIRESSE JACINTHE DOUCET.

EST AUSSI PRÉSENT :

M. Jean-Sébastien Nadeau.

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MADAME LA MAIRESSE :

Madame la maire Jacinthe Doucet procède à l'ouverture de l'assemblée extraordinaire à 20 h. Elle salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultanée sur YouTube.

---

2025-228

## REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée par madame la maire
  2. Revue de l'ordre du jour
  3. Déclaration de conflit d'intérêts
  4. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
  5. Suspension de la vente pour défaut de paiement des taxess en lien avec l'immeuble portant le matricule F-7407-85-0972
  6. Questions du public
  7. Levée de l'assemblée
- 

## DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC L'ORDRE DU JOUR :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

---

2025-229

## SUSPENSION DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXESS EN LIEN AVEC L'IMMEUBLE PORTANT LE MATRICULE F-7407- 85-0972 :

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble portant le matricule F-7407-85-0972 est l'objet de la procédure en vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QU'une demande en abus de procédure, relativement à cette vente pour défaut de paiement des taxes, a été notifiée à la Ville, dans le dossier de la Cour supérieure du Québec portant le numéro 155-17-000006-243;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de suspendre la vente, jusqu'à une date pour l'instant indéterminée, afin que soit notamment clarifiée ladite demande et de permettre à la Ville de la contester;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

DE suspendre la vente, pour défaut de paiement des taxes, de l'immeuble portant le matricule F-7407-85-0972;

QUE cette suspension a effet jusqu'à une date indéterminée, le conseil se réservant le droit, par résolution, de mettre fin à cette suspension ou de déterminer une date de fin d'effet;

QUE la présente résolution n'a pas pour effet d'empêcher la Ville de contester la demande en abus de procédure et d'invoquer tout motif de contestation.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**QUESTIONS DU PUBLIC :**

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

---

2025-230

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 20 heures 03.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

Jacinthe Doucet, mairesse

---

Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier